

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU DOUBS  
CANTON : Montbéliard-Ouest  
ARRONDISSEMENT : Montbéliard  
COMMUNE : BAVANS (25550)  
N° INSEE : 25048

N° 78/2014

Nos réf. : AT/HB/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Tampon Sous-préfecture



<b>DATE DE CONVOCATION :</b> 01/12/2014	L'an deux mil quatorze le onze décembre à vingt heures,
<b>DATE D'AFFICHAGE :</b> 11/12/2014	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de <b>Madame Agnès TRAVERSIER, Maire</b>
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS :</b> <i>En exercice : 27 Présents : 23 Votants : 27 Ayant donné procuration : 4 Absent excusé : 0 Absent : 0</i>	<i>Étaient présents :</i> TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, MORANDINI-HENRICI Séverine, VILMINOT Pascal, MULLER-FRAS Stéphanie, BORNE Aurélien, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, LALLAOUA Nora, LIPSKI Jean-Pierre, DELMARRE Véronique, PLANÇON Aurélie, GLAB Grégory, GROSJEAN Aline, MÉRAUX Jocelyne, MAKSOUD Mourad, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, MORASCHETTI Élisabeth, LOUYS Jean-Pierre.  <i>- Étaient représentés :</i> GIRARD Jean-Claude, NOIROT Catherine, SEGAUD Grégoire, GORGULU Alpay.
<b>OBJET :</b>  <i>Recensement de la population</i>	<i>Procurations données :</i> - GIRARD Jean-Claude a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, - NOIROT Catherine a donné procuration à ATAR Nathalie, - SEGAUD Grégoire a donné procuration à BEDEZ Christian, - GORGULU Alpay a donné procuration à DURY Bernard.
<b>RÉSULTAT DU VOTE :</b>  - <i>Pour : 27</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstention : 0</i>	<b>Monsieur Christian BEDEZ</b> est nommé secrétaire de séance.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la population de Bavans sera recensée entre le 15 janvier et le 14 février 2015.

La Commune est chargée d'organiser le recensement et percevra une dotation forfaitaire de 8 147.00 € destinée à la prise en charge des frais liés à la campagne.

Huit agents recenseurs seront recrutés.

Ils participeront obligatoirement à deux demi-journées de formation (les 06 et 13 janvier 2015).

Il est proposé de verser à chaque agent recenseur :

- Forfait fixe par logement recensé : 3.06 €

- Forfait si 85 % des questionnaires traités en 3<sup>ème</sup> semaine : 100 €

L'exposé de Madame le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de fixer la rémunération brute des agents recenseurs telle que définie ci-dessus.

Fait et délibéré à Bavans, le 11/12/2014

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 11/12/2014

Publiée le 11/12/2014

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire